



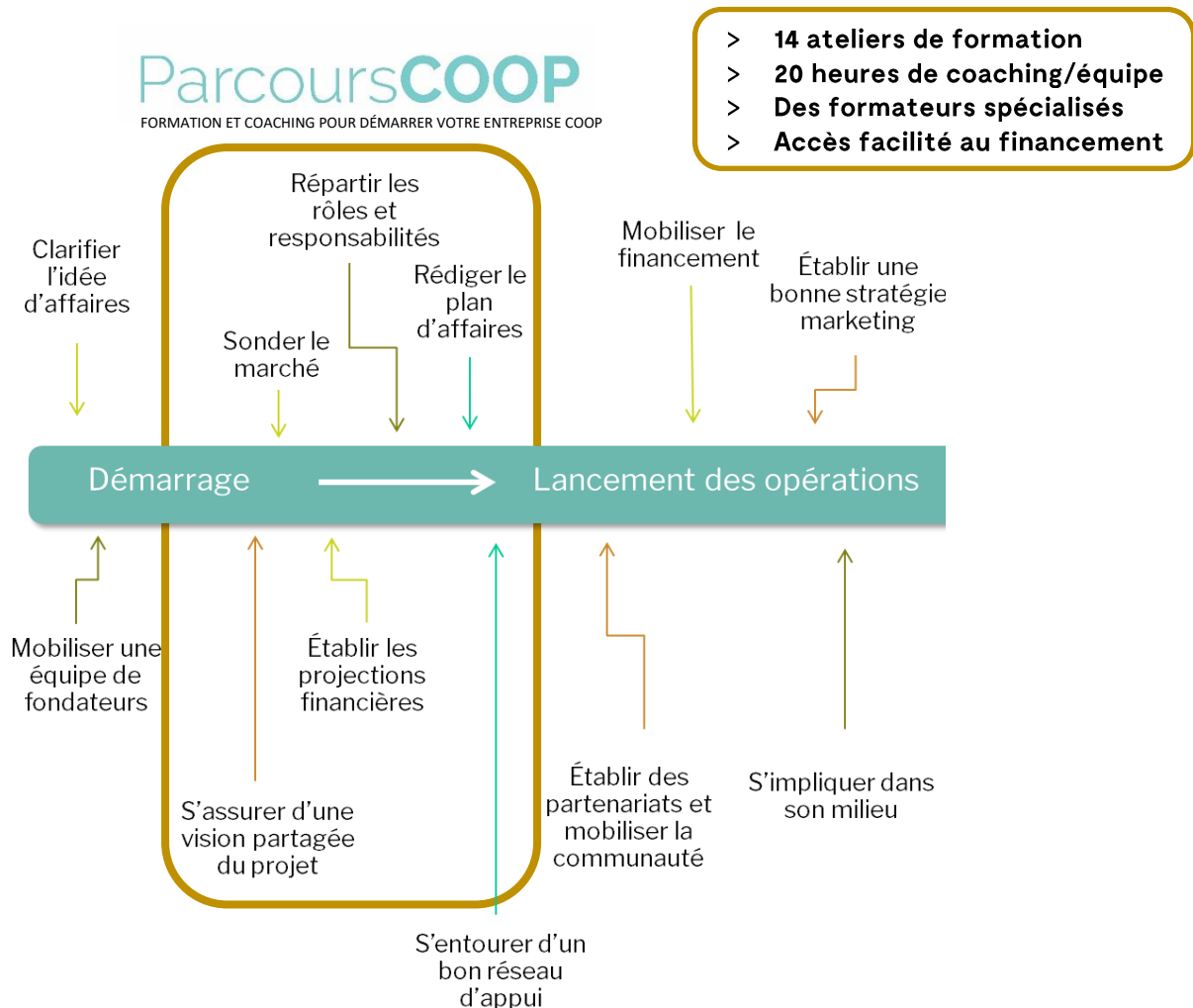
Processus d'inscription au Parcours COOP

Qu'est-ce que le Parcours COOP et quand le suivre?

Le Parcours COOP est conçu pour amener les groupes à faire une réflexion stratégique sur leur projet et réaliser la rédaction d'un plan d'affaires.

Le Parcours COOP s'adresse principalement à des groupes en phase de démarrage (c'est-à-dire, avant le lancement des opérations). Toutefois, des coopératives ayant déjà lancé leurs activités économiques mais désirant prendre un pas de recul et mieux planifier leur développement peuvent aussi y trouver leur compte. Le plan stratégique n'en sera que plus précis et réaliste.

Le Parcours COOP permet également à des travailleurs désirant acquérir l'entreprise qui les emploie de faire un plan stratégique de relance visant le transfert de propriété et le développement de l'entreprise sous forme coop.





Combien d'heures faut-il investir

Outre la participation aux ateliers de formation, l'implication des groupes est estimée entre 3 et 7 heures par semaine. Ainsi chaque semaine, le groupe pourra rédiger une portion du plan d'affaires pour disposer au terme du Parcours COOP d'un plan d'affaires complet prêt à présenter aux financiers.

Pour arriver à une rédaction de plan d'affaires complète en 4 mois seulement, il faut pouvoir respecter ce rythme soutenu tout au long du Parcours.

Le coût

Bien que le programme ait une valeur d'environ 3 000\$, le frais chargé aux équipes est de 650\$+tx. Le coût chargé à l'équipe de promoteur est possible grâce à une entente avec la Ville de Montréal, Desjardins, Emploi-Québec et le MEI/CQCM.

Le paiement

Au moment de l'inscription, avant le 25 avril, 25% du coût devra être payé, soit 162,50\$+tx.

La balance devra être payé avant le 24 mai, soit 487,5\$+tx.

Veuillez communiquer avec Lise Beaulieu, info@reseau.coop, pour tout ce qui concerne la facturation et les paiements.

Processus d'inscription

1- Suivre la [formation d'introduction gratuite C'est quoi une COOP?](#) et compléter la Boussole entrepreneuriale

Prochaine formation

- > 13 avril 16h

2- Prendre rendez-vous avec Erika, erika.gaudreault@reseau.coop, pour vérifier l'admissibilité du projet et valider la forme juridique

Admissibilité

- > Projet de coopérative gérée significativement par les travailleurs (coop de travail, de solidarité-travail)
- > Minimum 3 membres
- > Projet d'affaires clair
- > Avoir la disponibilité de s'engager dans ce processus

3- Compléter le test et formulaire qu'Erika vous fera parvenir

4- Signer le contrat d'accompagnement et effectuer le premier paiement



Dates importantes :

Date limite d'entrevue : 22 avril

Date limite d'inscription : 25 avril

Rencontre d'accueil techno : 27 avril midi

Date de début du Parcours : 4 mai

Date limite pour le 1^{er} versement de 25% (non-remboursable) : 25 avril

Date limite d'abandon sans charge supplémentaire: 24 mai

Date limite pour le paiement final (75 %) : 24 mai

* Si le groupe abandonne le Parcours COOP après cette date, aucun remboursement possible. La totalité du forfait (650 \$+tx) sera chargé au groupe. Toutefois, il pourra utiliser la banque d'heures de coaching personnalisé au courant de l'année.

** Au-delà des 20 heures de coaching inclus au Parcours COOP, le Réseau COOP facturera les heures supplémentaires de coaching au tarif de 35 \$/hr.

Pour plus d'informations, communiquez avec Erika Gaudreault :

erika.gaudreault@reseau.coop

514.526.6267 #30